

Bruxelles, le 25 avril 1990

NOTE BIO(90)114 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

432

REUNION DE LA COMMISSION DU 25 AVRIL 1990

- Les 13 programmes spécifiques mettant en oeuvre le 3ème programme-cadre pour la recherche et la technologie, des propositions sur l'adéquation du capital des entreprises d'investissement et une communication concernant la promotion de la participation des PME aux marchés publics dans la Communauté étaient les principaux points de l'ordre du jour de la Commission sur lesquels une décision a été prise.
- Sur base d'une proposition de MM. CARDOSO E CUNHA et BANGEMANN, la Commission a approuvé une communication sur la promotion de la participation des PME aux marchés publics dans la Communauté (voir IP 339).

La Commission constate que les PME ne participent pas aux marchés publics à un niveau correspondant à leur poids dans l'économie communautaire.

Elle propose un certain nombre de mesures afin de promouvoir une participation accrue des PME.

- Enfin, dans le cadre de la discussion sur les aides d'Etat la Commission a décidé :
 - de ne pas émettre d'objection à l'encontre d'une aide accordée à la construction d'une fromagerie en Basse Saxe (voir IP 328);
 - de ne pas poursuivre la procédure art.93.2 à l'encontre d'aides à l'irrigation en Espagne (IP 329);
 - d'ouvrir une procédure à l'encontre des aides d'Etat en faveur de Nestle et Derivados Lacteos y Alimenticios SA en Espagne (IP 330).
- Conférence de presse de M. PANDOLFI (voir note BIO séparée - P 23)
- Press Conference of Sir Leon Brittan - Capital Adequacy (P 24)

The Commission adopted its proposal on capital adequacy for investment services, which was introduced at a press conference by Sir Leon Brittan. The directive is complementary to the investment services directive which the Council of Ministers is currently discussing and will set out the financial requirements for companies wishing to operate as dealers in securities. Adoption of the two directives will provide a single market from January 1 1993.

Sir Leon emphasized that the Commission's proposal met the main requirements of the national authorities despite the wide differences in national traditions. He explained that the Commission was not aiming to

bring about structural change in the investment industry through this legislation, but to ensure an opening up of the market. The proposed directive would make it possible for a member state like Germany, where the banks are the only providers of investment services, to regard the securities trading activities of these banks as if they were independent securities dealers, so putting them on the same basis as investment companies in other member states.

The directive lays down a minimum initial capital requirement of 500,000 ECU for an investment company wishing to establish itself, but member states may reduce this to 100,000 ECU where the company is not trading on its own account or 50,000 where it is not receiving money or securities from a client. Investment advisers who are not dealing at all are exempt from the directive. Capital requirements are laid down to cover the risks of companies' on-going business, calculated according to the nature of the risks incurred.

MATERIEL DIFFUSE - RVM

- IP 325 Commission opens procedure against German aid project in man-made fibres
- IP 332 La Commission autorise création par Hoesch Rohstoff GmbH, Eisen und Metall AG, CH Scholz KG et Fa Jürgen Karle, d'une entreprise commune dans laquelle chacune des sociétés detiendra une participation de 25%
- MEMO 17 Visite Président de la Bolivie le 26 avril 1990
- IP 340 La commission des finances du Sénat français présente son rapport sur la fiscalité en Europe à Mme Scrivener
- Déclaration Président Delors à la Commission Trilatérale, Washington 23.IV.90
- Brochure (bande dessinée): Mon pays l'Europe
- Réunion ministérielle CE/USA: conférence presse conjointe: déclaration Baker et résumé conférence de presse (la déclaration du Président Delors a été distribuée hier)

Matériel diffusé - REUNION DE LA COMMISSION

- IP 328 La Commission n'émet pas d'objection à l'encontre d'une aide accordée à la construction d'une fromagerie en Basse Saxe.
- IP 329 La Commission clot la procédure art. 93.2 à l'encontre d'aides à l'irrigation en Espagne.
- IP 330 La Commission ouvre une procédure à l'encontre des aides d'Etat en faveur de Nestle et Derivados Lacteos Y Alimenticios SA - Espagne
- P 23 La Commission adopte les programmes spécifiques du nouveau programme-cadre de recherche et développement technologique -Conférence de M. Pandolfi- voir Bio 114, suite et fin)
- P 24 European Commission adopts proposal on capital adequacy for investment services (Conférence de Presse de Sir Leon Brittan)
- IP 339 Participation des PME aux marchés publics

Amitiés,

Bruno Dethomas